

Inscription

Les 250 premiers participants inscrits sur la course ,
recevront le tee shirt de la course, ravitaillement et boisson
à l'arrivée.

Les vainqueurs H/F de chacune des catégories engagées
(voir règlement) recevront une récompense.

***Inscription courses :**

Inscription en ligne 6 et 14 km : 9 Euros

Site inscription en ligne avec paiement sécurisé :

<https://www.ats-sport.com/>

**Retrait des dossards sur place le jour de la course
à partir de 7H30**

***Inscription Marche Nordique : 5 Euros**

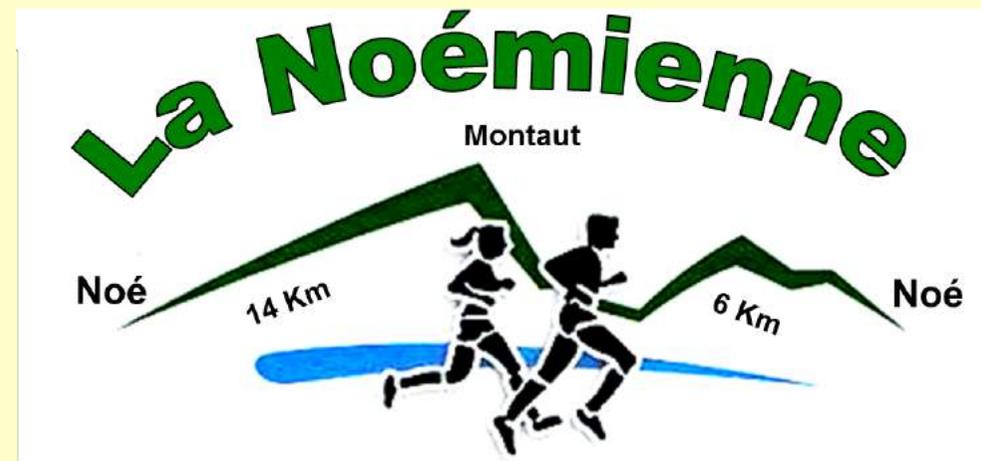
Groupe de 25 personnes maximum

Inscription : associations@mairie-noe.fr

**Retrait des dossards sur place le jour de la course à
partir de 7H30**

Le chronométrage électronique assuré par **ATS Sport.**

Animation sportive par **Philippe Bonnefont**



6ème édition



Le Dimanche 12 Septembre 2021
Départ du 14 Km 9H15
Départ du 6 Km 9H30

Renseignements sur le site de la Mairie de Noé : www.mairie-noe.fr

Inscription en ligne sur le site de notre partenaire : www.ats-sport.com

Randonnée 10 Km Départ 9H00
Marche Nordique 20 Km Départ 9H00

Merci à nos Sponsors



SUPER U Noé



Règlement

La Noémienne est une course à pied à allure libre qui se déroule sur les routes et les sentiers à l'intérieur et aux alentours de la commune de Noé en Haute Garonne. Elle comporte 2 épreuves indépendantes d'une distance de 6 Km et de 14 Km environ.

ART 1 – La Noémienne est ouverte aux cadets, juniors, espoirs, seniors, masters femmes et hommes, licenciés ou non et se déroulera sur les routes, chemins et collines aux alentours de Noé.

L'heure de départ de la course est fixée à 9h15 pour le 14Km et à 9h30 pour le 6Km.

Les parcours seront jalonnés de ravitaillements, aux départs et arrivées et approximativement au milieu de l'épreuve du 14Km. Le dénivelé positif du 6 Km est de 25 mètres alors que celui du 14 Km est de 180 mètres.

ART 2 – Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Le jour de l'inscription, outre le bulletin d'inscription dûment complété, les coureurs devront présenter leur licence ou le certificat médical.

Les mineurs qui souhaiteraient participer à l'épreuve devront en plus de ces éléments, fournir une autorisation parentale.

ART 3 - Le coureur s'engage à respecter le parcours balisé au préalable par l'organisation de la course (parcours matérialisé au sol en blanc ou avec du ruban baliseur).

ART 4 – La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance 31407039 souscrite auprès de Groupama. Il décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

ART 5 – Les dossards seront à venir retirer avant 8h30 le dimanche au départ de la course.

ART 6 – Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

ART 7 – Un classement général et un classement par catégorie sera établi. Seront récompensés les 3 premières Femmes et les 3 premiers Hommes au scratch, seront également récompensés les premiers Homme et Femme de chaque catégorie M1, M2, M3 et M4. Chacun des dossards remis avant la course devra être rendu au commissaire de course présent lors d'un abandon.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 Septembre à l'issue des 2 courses sur le podium à l'arrivée.

ART 8 – La sécurité sur les parcours et dans le village est assurée par une équipe de bénévoles ainsi que par une surveillance médicale. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

ART 9 – La course « La Noémienne » se veut respectueuse de la Nature. Tout comportement non conforme au principe de respect de l'environnement de la part du participant entraînera une disqualification immédiate.

ART 10 – Droit à l'image :

Les participants à « La Noémienne » autorisent l'organisateur à utiliser les images faites dans le cadre strict de cette manifestation sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un recours.

ART 11 – L'inscription de tout participant à la course implique l'acceptation du présent règlement.

